

EQUITATION – HIPPOLOGIE

SECTION SPORTIVE OU OPTION FACULTATIVE AU BAC

Chaque élève du Campus FONTLONGUE, quel que soit sa classe et son statut, peut participer à une activité équestre dans le cadre de l'Etablissement. Ces activités se déroulent au centre équestre du Mas de Combe à Miramas (www.centreequestre-miramas.fr).

Matériel à caractère obligatoire : une bombe

Matériel conseillé : bottes et pantalon

Licence : **quelle que soit la pratique, l'élève doit être obligatoirement titulaire d'une licence, qu'il prendra et réglera Impérativement par l'intermédiaire de la Régie Equestre du Mas de Combe de MIRAMAS.**

Compte tenu du contrat annuel pris par le lycée auprès du centre équestre, une période d'essai est possible pendant le mois de septembre. **A compter du 1er octobre, tout engagement sera définitif et facturé jusqu'à la fin de l'année scolaire.**

Deux types d'activité équestre sont proposés :

1 : OPTION FACULTATIVE HIPPOLOGIE/EQUITATION

Pour les élèves du collège, 2de générale, Bac Professionnel et Bac Technologique, l'hippologie/équitation est une « option facultative » de 2h30 par semaine.

Les étudiants peuvent également intégrer cette activité qui ne comptera pas pour l'examen. Elle validera des compétences en équitation (Galops)

Tarifs de l'option facultative :

Un total de 27 séances de 2h30 dans l'année au tarif de 55 euros par mois sur 10 mois et 120 euros d'adhésion à l'inscription à payer en septembre 2023.

2 : SECTION SPORTIVE EQUITATION

Ouverte depuis septembre 2012, à raison de 6h par semaine (transport compris), elle est proposée aux élèves et étudiants de niveau Galop 4/5 confirmé (qui tend vers le galop 5)

Lors de l'entretien d'inscription, les familles intéressées par la section sportive équitation seront également destinataires d'un dossier spécifique à l'issus des tests d'évaluation remis par le Centre équestre :

La sélection :

Le niveau scolaire de l'élève ne doit en aucun cas faire « obstacle » au projet du jeune dans son choix d'adhérer à la section sportive équitation. Au-delà du souhait de l'élève, des tests de sélection seront effectués à une date communiquée aux parents. Ces tests permettront d'évaluer des compétences, des objectifs afin d'en percevoir la capacité à intégrer cette section sportive.

Les candidats feront l'objet d'une évaluation pendant une demi-journée basée sur différents points : ***point cognitif, affectif, moteur et l'entretien de motivation (une convocation sera envoyée)***

Point cognitif : Etre capable : d'identifier l'effet de ses actions sur le cheval, de se représenter l'exercice, de mémoriser un tracé simple, de découvrir et s'intéresser au comportement du cheval.

Point affectif : Etre capable : de prendre confiance en ses capacités, en son cheval, en son enseignant, et dans le milieu environnant à pied comme à cheval, de gérer ses émotions et accepter le mouvement en avant dans des situations sécurisées, d'appliquer les consignes et les règles de sécurité, de respecter le cheval et l'environnement, d'oser, agir et s'impliquer.

Point moteur : Etre capable : de trotter sur le bon diagonal, de partir au galop sur le bon pied, de changer d'allure en un point précis, de se déplacer en autonomie aux trois allures, de stabiliser son équilibre au trot et rechercher son équilibre sur des sauts au trot et au galop.

L'entretien de motivation : Le vécu sportif de l'élève sera pris en compte ainsi que la motivation de l'élève à concilier scolarité et pratique de la section sportive afin d'aider à son épanouissement au sein de l'établissement et sa réussite. L'entretien permettra de valider son intégration au sein de la section

Les candidats à la section sportive devront, en outre, pratiquer régulièrement cette activité dans plusieurs cadres différents et complémentaires :

- ✓ Association Sportive avec la participation aux entraînements spécifiques pour la préparation aux championnats académiques d'UNSS (Union National du Sport Scolaire) dans les disciplines proposées.
- ✓ Participation à 3 compétitions sur le site du mas de Combe ou dans une autre structure, 1 CSO, 1 dressage. Soit au total 5 compétitions
- ✓ En milieu fédéral (centre équestre) : chaque candidat devra être licencié à la Fédération Française d'Equitation (licence prise au préalable au centre équestre de Miramas).

Le tarif de la section sportive équitation comprend :

- ✓ Frais des cours correspondant à 2 séances de 3 heures par semaine pendant 27 semaines
- ✓ Frais de compétitions (CSO, dressage, endurance)
- ✓ Frais d'inscription pour le passage des CEP1, CEP2,
- ✓ Frais d'inscription UNSS
- ✓ Le cout total de la section sportive s'élève à : 150 euros par mois pendant 10 mois et 120 euros d'adhésion à l'inscription.

Ostéopathie le tarif du module d'ostéopathie équin :

Réservé uniquement aux Lycéens et étudiants

45 euros par mois sur 10 mois et 90 euros d'adhésion à l'inscription

EQUITATION – HIPPOLOGIE OPTION ou SECTION SPORTIVE

Après avoir pris connaissance des 2 pratiques équestres proposées aux élèves et étudiants par le Campus FONTLONGUE nous vous demandons de bien vouloir nous répondre dans le cadre réservé à cet effet (ci-dessous) afin de valider l'inscription de votre enfant à ces pratiques équestres.

Je soussigné _____

Elève en classe de _____

M'inscris

A l'option facultative Hippologie/Equitation

A la section sportive (Galop 4/5 confirmé minimum)

A l'enseignement en Ostéopathie équine
(lycée uniquement)

J'ai déjà une pratique équestre et j'ai le galop _____
(Joindre la copie de la licence ou la copie du galop)

Adresse mail des parents : _____ @ _____

Je suis débutant(e)

Signature des parents

Signature de l'élève

Pour les élèves ayant suivis les tests d'entrée à la section sportive du samedi 1er juillet pour les lycéens ou le vendredi 23 juin pour les collégiens, l'inscription est effective. Les élèves et étudiants inscrits à la section sportive sans avoir suivi les tests, une autre session est prévue le lundi 11 septembre de 13h30 à 16h15.